

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 633

24 mars 2009

SOMMAIRE

Acampora Consulting & Trust S.A.	30354	Hypo Portfolio Selection Sicav	30350
ADM Groupe S.à.r.l.	30351	Icamm S.A.	30351
Almalux S.à r.l.	30344	Icamm S.A.	30384
Almalux S.à r.l.	30342	ICEC Limited	30372
AMBD SICAV	30350	ICEC Limited S. à r.l.	30372
Amberlux S.A- SPF	30355	Investment Solutions	30338
AME Ventures International S.A.	30340	Luxmax Europe	30345
B.G. Construct S.A.	30338	Mandarine	30347
Blue Bell S.A.	30360	Marfinco S.A.	30339
Blue Sage S.A.	30343	Marfinco S.A.	30340
B & R Luxembourg S.A.	30338	Marriott Global Holdings, S.C.S.	30369
Campria Capital Holding S.A.	30341	Nimac S.A. Industries	30345
CAPA-NOA participations S.A.	30340	Nimac S.A. Industries	30343
CAPA-NOA participations S.A.	30360	Nimie S.A.	30338
Cassiopea S.A.	30339	Nimie S.à r.l.	30338
CF Group	30352	Pernety Holding S.A.	30343
Columbia Sportswear Luxembourg Hol- dings	30360	Petroleum Services S.A.	30348
Create S.A.	30349	Petrusprop S.A.	30352
Digital Assets Group S.A.	30355	Plochingen S.à r.l.	30344
Digital Assets Group S.A.	30359	P.M. Management S.à r.l.	30366
Eastman Europe S.A.	30341	Presidential Holdings Ferdinand BZ	30367
Ellery Finances S.A.	30359	Presidential Retail Holdings	30357
FGE	30342	S5 Champion S.à.r.l.	30351
FGE	30342	SOF-VII Asian Hotel Holdings, S.à r.l.	30339
First Uranium Limited - Luxembourg Branch	30340	Tekhnologia	30338
Gallaher AF Luxembourg S.à r.l.	30339	Tour du Lac S.à r.l.	30384
Great German Stores M	30384	Usines Roboto	30344
Hydro Invest S.A.	30341	VEVELUX - Verlags- und Vertriebsgesell- schaft m.b.H.	30345
Hypo Portfolio Selection Sicav	30341	VEVELUX - Verlags- und Vertriebsgesell- schaft m.b.H.	30345

**B & R Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. B.G. Construct S.A.).**

Siège social: L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 86.333.

Le bilan au 31-12-2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03-03-2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030594/9327/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00614. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

**Nimie S.A., Société Anonyme,
(anc. Nimie S.à r.l.).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 32.362.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009030607/1267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00312. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Tekhnologia, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 52.544.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 février 2009.

Fiduciaire PKF Weber & Bontemps
Experts comptable et fiscaux
Réviseurs d'entreprise
Signature

Référence de publication: 2009030615/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00240. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Investment Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 87.158.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009030605/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00313. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

SOF-VII Asian Hotel Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009032347/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08880. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Marfinco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 60.516.

Le bilan clos au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/03/2009.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009032341/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01098. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Cassiopea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 79.597.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2009030613/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04918. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Gallaher AF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 700.265.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.605.

Les comptes annuels au 16 avril 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009032348/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08879. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

First Uranium Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.167.

Société mère: FIRST URANIUM LIMITED

Les comptes annuels pour la période du 16 mars 2007 (date de constitution) au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032346/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08881. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Marfinco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 60.516.

Le bilan clos au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/03/2009.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009032342/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01097. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

CAPA-NOA participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.786.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009030612/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04920. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

AME Ventures International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 127.939.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009030614/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00130. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Hydro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 53.323.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009030600/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00303. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Eastman Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 101.658.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009030602/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00306. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Campria Capital Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 11.447.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009030603/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00307. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Hypo Portfolio Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 61.843.

Le Bilan au 30 septembre 2008 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire
Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH
Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009030599/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07813. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

FGE, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 111.423.

Ich Unterzeichneter, Joseph FAYMONVILLE,
wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Prümer Straße 8,
bis dato Verwaltungsratsmitglied der Aktiengesellschaft
„FGE“

- mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gmuss-Strooss 61,
- eingetragen im Handelsregister Luxemburg: Nummer B111.423
- Mehrwertsteuernummer: LU 212.527.84

erkläre hiermit den Rücktritt, mit sofortiger Wirkung, von meinem vorgenannten Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats, Delegierter und Präsident des Verwaltungsrats.

Sankt-Vith, den 29 Januar 2009.

Joseph FAYMONVILLE.

Référence de publication: 2009030909/667/19.

Enregistré à Diekirch, le 13 février 2009, réf. DSO-DB00127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090034409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Almalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 5, rue Am Pesch.
R.C.S. Luxembourg B 69.210.

Hinterlegungsvermerk

Die Bilanz am 31.12.2008 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009030597/1927/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07588. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

FGE, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 111.423.

Ich Unterzeichneter, Die TREUHAND Untemehmensberatung AG, mit Gesellschaftssitz in B-4780 Sankt-Vith, Malmedyerstraße 37, vertreten durch ihren ständigen Vertreter, Herrn Joseph FAYMONVILLE, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Prümer Straße 8,

bis dato Verwaltungsratsmitglied der Aktiengesellschaft
„FGE“

- mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61,
- eingetragen im Handelsregister Luxemburg: Nummer B111.423
- Mehrwertsteuernummer: LU 212.527.84

erkläre hiermit den Rücktritt, mit sofortiger Wirkung, von meinem vorgenannten Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats.

Sankt-Vith, den 29 Januar 2009.

TREUHAND UNTERNEHMENSBERATUNG A.G.

Joseph FAYMONVILLE

Référence de publication: 2009030908/667/22.

Enregistré à Diekirch, le 13 février 2009, réf. DSO-DB00126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090034412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pernety Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 102.824.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 19 février 2009

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour *PERNETY HOLDING S.A.*

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009030874/34/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07804. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Nimac S.A. Industries, Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.
R.C.S. Luxembourg B 97.157.

—
La société "INTERNATIONAL ALLIED SERVICES SA" ayant son siège social à 21, rue du Fossé L-9522 Wiltz, fait savoir qu'elle s'est démise avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur.

Wiltz, le 16 février 2009.

INTERNATIONAL ALLIED SERVICES SA

Signatures

Référence de publication: 2009030915/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2009, réf. DSO-DB00203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090034852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Blue Sage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 132.102.

—
Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 19 février 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 19 février 2009 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A. avec effet immédiat.

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 19 février 2009 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2009030875/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Almalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 5, rue Am Pesch.
R.C.S. Luxembourg B 69.210.

—
MENTION RECTIFICATIVE

Le bilan rectifié au 31-12-2007 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 14.03.08 no L080040299) été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009030595/1927/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07587. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Usines Roboto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 13, rue de Godbrange.
R.C.S. Luxembourg B 11.621.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz.

Pour la Société

USINES ROBOTO

Signature

Référence de publication: 2009030907/557/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00155. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090034416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Plochingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 124.894.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030482/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

VEVELUX - Verlags- und Vertriebsgesellschaft m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6660 Born, 35, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 95.796.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 03.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030910/800339/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 mars 2009, réf. DSO-DC00008. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090034528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

VEVELUX - Verlags- und Vertriebsgesellschaft m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6660 Born, 35, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 95.796.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 03.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030911/800339/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 mars 2009, réf. DSO-DC00009. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090034537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Nimac S.A. Industries, Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.
R.C.S. Luxembourg B 97.157.

La société "BRITANICA ASSET MANAGEMENT SA" ayant son siège social à 21, rue du Fossé L-9522 Wiltz, fait savoir qu'elle s'est démise avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur.

Wiltz, le 16 février 2009.

BRITANICA ASSET MANAGEMENT SA
Signatures

Référence de publication: 2009030914/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2009, réf. DSO-DB00202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090034847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Luxmax Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.294.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée "LUX-MAX EUROPE", ayant son siège social à Luxembourg, 48, Bld Grande-Duchesse Charlotte, constituée sous la dénomination de EUROPÉENNE FIDUCIAIRE CONSEIL S.à r.l., par acte du notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, le 5 mars 2002, publié au Mémorial C n° 869 du 7 juin 2002, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire SCHWACHTGEN en date du 24 février 2006, publié au Mémorial C n° 1059 du 31 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Frédéric PLOUY, gérant, demeurant à F-92260 Fontenay-aux-Roses, 3, Allée des Glycines

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr Jacques CRESTINI, directeur, demeurant à F-92600 Asnières, 26, rue Louis Vion.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mr Luc WITTNER, employé privé, demeurant professionnellement au 48, Bld Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement, ensemble avec les procurations des associés représentés.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les cent vingt-quatre (124) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 12.400 (douze mille quatre cents Euros), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Increase of the capital for an amount of EUR 90.000 from EUR 12.400 to EUR 102.400 with the issuing of 900 additional shares with a nominal value of EUR 100 each, and subsequent change of the article 6

Sur ce, l'assemblée après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille Euros),

pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 12.400 (douze mille quatre cents Euros) à EUR 102.400 (cent deux mille quatre cents Euros),

par la création de 900 (neuf cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Deuxième résolution

Souscription

Sont intervenus aux présentes les actuels associés de la société, savoir:

1. Mr Frédéric PLOUY, demeurant à F-92260 Fontenay-aux-Roses, 3, Allée des Glycines, ici présent,
2. Mr Jacques CRESTINI, demeurant à F-92600 Asnières, 26, rue Louis Vion, ici présent,
3. Mr Woo Seok GHONG, demeurant à 1-103 hansol green pia Sinhyun li, opo eup, Kwangju si, Kynggii Do 742-2 Korea,

ici représenté par Mr Frédéric PLOUY, précité, en vertu d'une procuration annexée à la susdite liste de présence, lesquels intervenants, es-qualités qu'ils agissent, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société à responsabilité limitée LUXMAX EUROPE et ont déclaré vouloir souscrire aux nouvelles parts sociales comme suit:

a) Mr Frédéric PLOUY, prénommé, à 360 (trois cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune nouvellement émises, contre versement en espèces d'une somme de EUR 36.000 (trente-six mille Euros);

b) Mr Jacques CRESTINI, prénommé, à 270 (deux cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune nouvellement émises, contre versement en espèces d'une somme de EUR 27.000 (vingt-sept mille Euros);

c) Mr Woo Seok GHONG, prénommé, à 270 (deux cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune nouvellement émises, contre versement en espèces d'une somme de EUR 27.000 (vingt-sept mille Euros);

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société "LUXMAX EUROPE", a accepté à l'unanimité la souscription des 900 (neuf cents) parts sociales par les intervenants prénommés.

Suite à l'augmentation de capital qui précède, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

1. M. Frédéric PLOUY,	410 parts sociales
2. M. Jacques CRESTINI,	307 parts sociales
3. M. Woo Seok GHONG,	307 parts sociales
Soit un total de:	1.024 parts sociales

Libération

Les intervenants ont libéré les parts sociales nouvellement souscrites intégralement en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant en vertu d'un certificat bancaire, de sorte que la somme totale de EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille Euros) se trouve à la libre disposition de la société.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée se trouvant ainsi réalisée, l'assemblée modifie en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à EUR 102.400 (cent deux mille quatre cents Euros), représenté par 1024 (mille vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue française, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. PLOUY, J. CRESTINI, L. WITTNER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 30 janvier 2009, LAC/2009/3724: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/02/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009032981/208/91.

(090037227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Mandarine, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.805.

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MANDARINE" (numéro d'identité 2006 22 17 538), avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 117.805, constituée sous la dénomination de "MANDARINE S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1720 du 14 septembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date des 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1826 du 29 septembre 2006, 16 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1928 du 13 octobre 2006, 21 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2112 du 13 novembre 2006, 27 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 373 du 14 mars 2007 et 12 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 962 du 24 mai 2007 et suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 8 novembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 134 du 17 janvier 2008, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "MANDARINE".

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2) Révocation de la société à responsabilité limitée "DUNE EXPERTISES S.à r.l." comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

3) Nomination de la société anonyme "FARACHA EQUITIES" comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée "DUNES EXPERTISES S.à r.l." comme commissaire aux comptes et lui donne décharge de sa fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "FARACHA EQUITIES", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 120.536, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 février 2009. Relation: CAP/2009/504. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009032454/236/64.

(090036959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Petroleum Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, Zoning Vulcalux.

R.C.S. Luxembourg B 50.560.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenues le 31 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 décembre 2008

1. Décision de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Pierre Prégardien, demeurant à 111, route d'Arlon L-8311 Capellen, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2013.

2. Décision de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Gaby Kolten, demeurant à 111, route d'Arlon L-8311 Capellen, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2013.

3. Décision de renouveler le mandat d'administrateur de la société Petroleum Services Management S.A. ayant son siège social à 111, route d'Arlon L-8311 Capellen, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2013.

Windhof, le 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009030912/772/23.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2009, réf. DSO-DB00206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090034845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Creare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 33.685.

L'an deux mil neuf, le quinze janvier.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CREARE RE S.A", ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.085, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 23 octobre 1990;

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Danilo Giuliani, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les cent quinze mille (115.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Annulation de la valeur nominale des actions
2. Augmentation du capital social d'un montant de un million deux cent quarante- six mille huit cent trente-six Euros et trente Cents (EUR 1.246.836,30) pour le porter de son montant actuel de un million sept cent cinquante-trois mille cent soixante-trois Euros et soixante-dix Cents (1.753.163,70) à trois millions d'Euros (3.000.000.- EUR) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur intrinsèque des actions.
3. Souscription et libération.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
5. Transfert du siège social vers le 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million deux cent quarante-six mille huit cent trente-six Euros et trente Cents (EUR 1.246.836,30) pour le porter de son montant actuel de un million sept cent cinquante-trois mille cent soixante-trois Euros et soixante-dix Cents (1.753.163,70) à trois millions d'Euros (3.000.000.- EUR) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur intrinsèque des actions.

Intervention - Souscription - libération

L'augmentation de capital a été libérée intégralement en numéraire par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de un million deux cent quarante-six mille huit cent trente-six Euros et trente Cents (EUR 1.246.836,30), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à trois millions d'Euros (3.000.000.- EUR) représenté par cent quinze mille (115.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
En conséquence le premier alinéa de l'article 2 est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa). Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, D. GIULIANI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1615. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009032984/211/65.

(090037578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Hypo Portfolio Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.843.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 9 février 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve, Michele Corno et Luca Parmeggiani en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

2. de réélire Deloitte S.A., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009030873/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

AMBD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.419.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2008.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2008 que:

1. L'assemblée a décidé de renommer aux fonctions d'administrateurs

Monsieur Jacques Delen, demeurant professionnellement à B - 2020 Antwerpen, J. Van Rijswijklaan, 184

Monsieur Thierry Maertens de Noordhout, demeurant professionnellement à B - 4000 Liège, boulevard d'Avroy, 4

Monsieur Philippe Havaux, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

2. L'assemblée a décidé de renommer comme réviseur d'entreprises la société Deloitte SA., ayant son siège social à L - 2220 Luxembourg, rue de Neudorf, 560

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour copie certifiée conforme

Signature

Référence de publication: 2009030625/660/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Icamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 105.684.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la société

Fiduciaire Weber & Bontemps

Experts comptable et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2009030618/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00232. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

S5 Champion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.724.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032247/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01066. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

ADM Groupe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 116.365.

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ADM GROUPE S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 2, rue Wilson, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 116365, constituée suivant acte reçu le 26 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1378 du 18 juillet 2006 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est composée de l'associé unique, Monsieur Emmanuel Daniel Etienne Engrand, marbrier, né à Neuilly sur Seine (France), le 15 juillet 1963, demeurant à F-89330 Piffonds, La Bruyère.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Résolution unique:

L'associé unique décide de transférer le siège social de Luxembourg, 2, rue Wilson, à L-1898 Kockelscheuer, 1 rue Roeser.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolutions qui précède, l'associé unique décide d'en modifier l'article 5 alinéa 1 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Kockelscheuer."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. D. E. ENGRAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27029. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JUIL. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009032986/211/32.

(090037586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Petrusprop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 128.366.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030520/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06948. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

CF Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.417.

L'an deux mille huit, le trente décembre à 16 heures.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CF GROUP", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C. Luxembourg section B numéro 142417, constituée suivant acte reçu le 16 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2679 du 3 novembre 2008 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Luc HANSEN, expert-comptable, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel CROISÉ, réviseur d'entreprises, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales dont ils sont propriétaires sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que celle-ci peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de € 900.000,- (neuf cent mille euros) pour le porter de € 100.000,- (cent mille euros) à € 1.000.000,- (un million d'euros) sans émission de parts sociales nouvelles, par augmentation de la valeur nominale de toutes les parts sociales existantes en la portant de € 10 (dix euros) à €100 (cent euros) chacune.

2.- Souscription à l'augmentation de capital par tous les associés proportionnellement à leur part respective dans le capital social moyennant le versement d'une prime d'émission d'un montant global de €2.400.000,- (deux millions quatre cent mille euros) ainsi qu'une allocation à la réserve légale de €100.000,- (cent mille euros) et de €8.447,- (huit mille quatre cent quarante-sept euros) à la réserve disponible.

3.- Libération intégrale de l'augmentation de capital, de la prime d'émission et des allocations aux réserves légale et disponible par apport en nature de parts sociales émises par Compagnie Fiduciaire Group, société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

4.- Modification de l'article six des statuts relatif au capital social pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de € 900.000,- (neuf cent mille euros) pour le porter de € 100.000,- (cent mille euros) à € 1.000.000,- (un million d'euros) sans émettre de nouvelles parts sociales, mais par augmentation de la valeur nominale de toutes les parts sociales existantes en la portant de € 10 (dix euros) à €100 (cent euros) chacune.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation du capital tous les associés actuels proportionnellement à leur part respective dans le capital social, moyennant le versement d'une prime d'émission d'un montant global de €2.400.000,- (deux millions quatre cent mille euros) et d'une allocation globale à la réserve légale de €100.000,- (cent mille euros) et de €8.447,- (huit mille quatre cent quarante-sept euros) à la réserve disponible.

Intervention - Souscription - Libération

Interviennent au présent acte l'ensemble des associés souscripteurs et apporteurs ici présents ou représentés en vertu des procurations mentionnées ci-avant, les "Souscripteurs", à savoir:

Monsieur Daniel CROISE, Monsieur Thierry FLEMING, Monsieur Luc HANSEN, Monsieur Guy HORNICK, Monsieur Marc LAMESCH, Monsieur Pierre LENTZ, Monsieur Werner MÜLLERKLEIN, Monsieur Claude SCHMITZ, Monsieur John SEIL, Monsieur Marc THILL, Monsieur Reno Maurizio TONELLI et Monsieur Claude ZIMMER, demeurant tous professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle;

pour déclarer:

1. souscrire irrévocablement à l'augmentation du capital proportionnellement à leur part respective dans le capital social;

2. libérer intégralement, chacun pour sa part et conformément à la liste qui restera ci-annexée:

- le montant nominal de l'augmentation de capital de € 900.000,- (neuf cent mille euros);
- la prime d'émission d'un montant de €2.400.000,- (deux millions quatre cent mille euros);
- l'allocation globale à la réserve légale de €100.000,- (cent mille euros), et;
- l'allocation globale à la réserve disponible de €8.447,- (huit mille quatre cent quarante-sept euros).

par l'apport en nature de 2.121 (deux mille cent vingt et une) parts sociales, représentatives du capital de la société à responsabilité limitée COMPAGNIE FIDUCIAIRE GROUP, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au R.C.S. Luxembourg B 70.422, constituée suivant acte notarié en date du 15 juin 1999 et dont le capital social s'élève à € 570.000,- (cinq cent soixante-dix mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de € 57,- (cinquante-sept euros) chacune.

Évaluation :

La valeur nette de cet apport a été évaluée par les gérants de CF Group à la somme de € 3.408.447,- (trois millions quatre cent huit mille quatre cent quarante-sept euros).

Toujours en vertu des pouvoirs conférés par la procuration évoquée ci-avant, les Souscripteurs déclarent à l'assemblée et au notaire instrumentant que :

- ils sont chacun pour leur part propriétaires de ces parts et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles sans qu'il soit requis de se référer à une quelconque autorisation, s'agissant d'un apport entre associés;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne physique ou morale, publique ou privée pourrait revendiquer le droit d'acquérir par préférence une ou plusieurs des parts sociales faisant l'objet de l'apport;

- CF Group possède à la date de ce jour 7.879 (sept mille huit cent soixante-dix-neuf) parts sociales de ladite société COMPAGNIE FIDUCIAIRE GROUP, représentant une participation de 78,79% dans le capital de celle-ci, et l'apport portera la participation dans COMPAGNIE FIDUCIAIRE GROUP à la totalité des parts sociales émises par cette dernière représentant l'intégralité de son capital social.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport.

Le présent acte relate la décision de l'augmentation du capital social d'une société de capitaux luxembourgeoise pré-existante en rémunération d'un apport en nature par lequel cette société obtient des parts portant à plus de soixante-cinq pour cent (en l'occurrence 100 %) sa participation dans le capital social émis d'une autre société de capitaux luxembourgeoise, et dès lors la société bénéficiaire de l'apport requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante :

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe applicable (actuellement douze euros), s'élève à environ trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. THILL, L. HANSSEN, D. CROISE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 janvier 2009. Relation : LAC/2009/103. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009032985/211/114.

(090037582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Acampora Consulting & Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.515.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le onze février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu

Monsieur Charles M. Bisante, demeurant professionnellement à 320, rue Sherbrooke, Beaconsfield, Québec H9W 1R3,

Ici représenté par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme "ACAMPORA CONSULTING & TRUST S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 312 du 23 avril 2001, dont les statuts

ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 juin 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 5 du 2 janvier 2002.

- La société a actuellement un capital social de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,78935, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Charles M. Bisante, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société ACAMPORA CONSULTING & TRUST S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société ACAMPORA CONSULTING & TRUST S.A..

Les livres et documents comptables de la société ACAMPORA CONSULTING & TRUST S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6468. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009032446/242/45.

(090036461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Digital Assets Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 89.977.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009030609/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00310. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Amberlux S.A- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 40.492.

L'an deux mille neuf, le neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "AMBERLUX", ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40492, constituée suivant acte notarié en date du 18 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 301 du 9 juillet 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 19 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1116 du 23 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- Modification de la dénomination sociale de la société en AMBERLUX S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer au troisième lundi du mois de février à 10 heures.

- Disposition transitoire pour l'exercice en cours.

- Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

" La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "AMBERLUX S.A.-SPF".

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

"AMBERLUX S.A.- SPF".

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le troisième lundi du mois de février à 10 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. (1^{er} alinéa). "L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de février à 10 heures."

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 6. (1^{er} alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables."

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, S. HACKEL, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 janvier 2009. Relation: EAC/2009/374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009032483/239/116.

(090036415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Presidential Retail Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.932.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg.

There appeared the following:

The private liability company PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies), here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 6th, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of PRESIDENTIAL RETAIL HOLDINGS, having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of the undersigned notary on December 23rd, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 240 of February 23rd, 2007, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B. 122.932

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the closing date of the accounting year from September 30th, to December 31st, and in consequence to

amend article 10 and the 1st paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year start on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year".

" **Art. 11. (1st paragraph).** Each year, on December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

Transitory provision

The financial year which started October 1st, 2007 shall finish on December 31st, 2008.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 800.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am elften Februar.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, mit Sitz in 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies)

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 6. Februar 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen PRESIDENTIAL RETAIL HOLDINGS mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. Dezember 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 240 vom 23. Februar 2007

eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 122.932

Die alleinige Anteilinhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Einzigiger Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahres vom 30. September auf den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 10 und der ersten Absatz von Artikel 11 der Satzung abzuändern wie folgt:

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

Art. 11. (1. Absatz). Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Übergangsbestimmung

Das Geschäftsjahr war am 1. Oktober 2007 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 800,- EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Kompartmenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Kompartmenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6115. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009031814/206/83.

(090035982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Ellery Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.801.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030524/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05844. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Digital Assets Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 89.977.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009030610/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00311. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Blue Bell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 132.105.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 19 février 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 19 février 2009 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A. avec effet immédiat.

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 19 février 2009 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2009030876/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

CAPA-NOA participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 82.786.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009030642/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04924. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Columbia Sportswear Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.712.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 111.967.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Columbia Sportswear Luxembourg Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 4,312,500 (four million three hundred twelve thousand and five hundred euro) and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B111.967, (the "Company"),

There appeared:

Columbia Sportswear Company, a company duly incorporated and validly existing under the law of Oregon, USA, having its registered office at 14375 NW Science Park Drive, Portland, OR 97229, USA, registered with the State of Oregon under number 065993-10 ("Columbia USA"), the sole shareholder of the Company,

Here represented by M. Emmanuel Natale, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 43,125 shares representing the whole capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

The sole shareholder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,400,000 (two million four hundred thousand euro) so as to raise it from EUR 4,312,500 to EUR 6,712,500 by the creation and the issuance of 24,000 new shares with a nominal value of EUR 100 each;
2. Subscription, intervention and issuance of 24,000 new shares with a nominal value of EUR 100 each, by a contribution in kind of shares in Columbia Sportswear Company Limited;
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the capital of the Company;
4. Amendment to articles 11, 12 and 13 of the articles of association of the Company in order to create type A and type B managers;
5. Appointment of a type A manager and a type B manager;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,400,000 (two million four hundred thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 4,312,500 to EUR 6,712,500 by the creation and the issuance of 24,000 new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription to the above mentioned increase of capital by Columbia USA by a contribution to the Company of 250,000 ordinary shares with a nominal value of 1 £ each for an amount of EUR 2,400,000 representing 100% (one hundred per cent) of the issued capital of Columbia Sportswear Company Limited (the "Shares"), a company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at First Floor, East Wing Pacific House, Imperial Way, Reading, Berkshire, RG2 0TF, United Kingdom and registered with the Companies House under number 3854251 ("Columbia UK") in consideration for the issuance by the Company to Columbia USA of 24,000 new shares (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Columbia USA through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of EUR 2,400,000 (two million four hundred thousand euro) by subscribing to 24,000 new shares of the Company with a nominal value of EUR 100 each to be issued to Columbia USA in consideration for the Contribution.

Consequently, all the 24,000 new shares of the Company have been fully paid up through a contribution in kind consisting of shares as defined in Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Evaluation

The value of the Contribution is of EUR 2,400,000 (two million four hundred thousand euro).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Shares has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Columbia USA, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- it is the sole owner of the Shares;
- the Shares are in registered form and are fully paid up;
- the Shares are free from any lien, charge, option and encumbrance or any other third party rights;
- the Shares are not the object of a dispute or claim;
- the Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- Columbia UK is duly created and validly existing under the laws of England and Wales;
- to its knowledge, Columbia UK is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the contributors at the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares required under the relevant governing laws will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third parties.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Mr Timothy Boyle and Mr Stewart Kam Cheong, acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr Emmanuel Natale, prenamed, by virtue of a power of attorney which will remain annexed hereafter.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the Contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Shares and confirmed the validity of the subscription and payment.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg private limited liability company by contribution in kind consisting of at least 65% of the issued shares of a company having its registered office or effective management seat in the European Union, whereby the Company will hold at least 75% of the issued shares of this company as shareholder, the Company expressly requests to benefit from the exemption provided for by article 4-2 (four-two) of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

Declaration

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 4-2 of the law of December 29, 1971 in order to obtain the capital duty exemption of the contribution in kind and states explicitly that these conditions are fulfilled, on sight of relevant documents, further to the comments and explanations exposed to him and considering the context of such operation.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the shares constituting the contributed asset has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 6,712,500 (six million seven hundred twelve thousand and five hundred euro) divided into 67,125 (sixty seven one hundred and twenty five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Fourth resolution

It is resolved to create two types of managers of the Company, namely type A and type B managers and to amend articles 11, 12 and 13 to be read as follows:

" **Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, vidéoconférence, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers."

Fifth resolution

Further to the above resolution, it is resolved that the existing managers of the Company, Mr. Timothy Boyle and Mr Stewart Kam Cheong, be appointed respectively as a type A manager and a type B manager for an undetermined duration.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 3,500.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Columbia Sportswear Luxembourg Holdings", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 4.312.500 euro, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.967 (la "Société").

A comparu:

Columbia Sportswear Company, ayant son siège social au 14375 NW Science Park Drive, Portland, OR 97229, USA, enregistrée auprès du registre de commerce de l'Oregon, sous le numéro 065993-10 ("Columbia USA"),

ici représentée par M. Emmanuel Natale, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand - Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 43.125 (quarante trois mille cent vingt cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

L'associé unique prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 2.400.000 EUR (deux million quatre cent mille euro) pour le porter de son montant actuel de 4.312.500 EUR à 6.712.500 EUR par la création et l'émission de 24.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune;
2. Souscription, intervention et émission de 24.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune, par un apport en nature des parts sociales de Columbia Sportswear Company Limited;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;
4. Modification des articles 11, 12 et 13 des statuts de la Société afin de créer des gérants de type A et de type B;
5. Nomination d'un gérant de type A et d'un gérant de type B;
6. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'associé existant, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.400.000 EUR (deux million quatre cent mille euro) en vue de le porter de son montant actuel de 4.312.500 EUR à 6.712.500 EUR par la création et l'émission de 24.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription de Columbia USA à l'augmentation de capital susmentionnée par l'apport de 250.000 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'1 £ chacune pour un montant de 2.400.000 EUR représentant 100% (cent pourcent) du capital de Columbia Sportswear Company Limited (les "Actions"), une société dûment constituée et organisée selon les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au First Floor, East Wing Pacific House, Imperial Way, Reading, Berkshire, RG2 0TF, Royaume-Uni et enregistrée auprès du "Companies House" sous le numéro 3854251 ("Columbia UK") en contrepartie de l'émission par la Société à Columbia USA de 24.000 nouvelles parts sociales (l'"Apport").

Intervention - Souscription - Paiement

Columbia USA, par l'organe de son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée à hauteur de 2.400.000 EUR (deux million quatre cent mille euro) en souscrivant aux 24.000 nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100 EUR chacune devant être émises à Columbia USA en contrepartie de l'Apport.

Par conséquent, les 24.000 nouvelles parts sociales de la Société ont été intégralement libérées par un apport en nature d'actions telles que définies à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération de droit d'apport.

Evaluation

La valeur de l'Apport est de 2.400.000 EUR (deux million quatre cent mille euro).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

Columbia USA, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- il est l'unique propriétaire des Actions;
- les Actions sont nominatives et entièrement libérées;
- les Actions sont libres de toutes charge, option, privilège, gage, hypothèque ou de tout autre droit de tiers;
- les Actions ne font l'objet d'aucune contestation ou d'action en justice;
- les Actions sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- Columbia UK est dûment constituée et légalement existante selon le droit des lois d'Angleterre et du Pays de Galles;
- à sa connaissance, Columbia UK ne fait pas l'objet d'une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue des apporteurs à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et
- l'ensemble des formalités subséquentes à l'apport en nature des Actions requises par la loi applicable seront menées à bien afin que l'apport soit opposable à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

M. Timothy Boyle et M. Stewart Kam Cheong agissant en leur qualité de gérants de la Société, représentés par M. Emmanuel Natale, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera annexée ci-après.

Reconnaissants avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée en leur qualité de gérant de la Société en raison de l'Apport décrit ci-dessus, ils ont accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation et le transfert effectif des Actions et confirmer la validité des souscriptions et paiements.

Requête en exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital social d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois par apport en nature d'au moins 65% des actions d'une société ayant son siège social ou son centre de direction effective au sein de l'Union Européenne, par lequel la Société détiendra au moins 75% des actions émises par cette société en qualité d'actionnaire, la Société requiert expressément l'exonération prévue par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée qui prévoit une exonération de droit d'apport dans un tel cas.

Déclaration

Le notaire déclare qu'il a vérifié l'existence des conditions listées à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 afin d'obtenir l'exonération de droit d'apport et déclare explicitement que ces conditions sont remplies au regard des documents pertinents produits, des commentaires et explications qui lui ont été fournis en considérant le contexte d'une telle opération.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des actions apportées a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement réalisé, les associés ont décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 6.712.500 EUR (six million sept cent douze mille cinq cent euro) divisé en 67.125 (soixante sept mille cent vingt cinq) parts ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euro) chacune, entièrement libérés.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'associé unique, ou dans le cas d'une pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante quinze pourcent (75%) du capital social".

Quatrième résolution

Il est décidé de créer deux types de gérants de la Société, nommément gérants de type A et gérants de type B et de modifier les articles 11, 12 et 13 comme suit:

" **Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants."

Cinquième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, il est décidé que les actuels gérants de la Société, M. Timothy Boyle et M. Stewart Kam Cheong, sont nommés respectivement gérant de type A et gérant de type B pour une durée indéterminée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 3.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: E. NATALE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51945. Reçu douze euros (12, €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009032420/211/316.

(090036824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

P.M. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.580.

L'an deux mil neuf, le dix-neuf février,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

A comparu:

Monsieur Pierre Massion, administrateur de sociétés, demeurant à B-1200 Woluwe-St. Lambert, rue Konkel, 200/M2, ici représenté par Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à Beckerich, 6 rue Jos Seyler,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée P.M. MANAGEMENT S.à R.L., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 99.580, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 14 novembre 1996,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 64 du 12 février 1997,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 20 juin 2005

publié au Mémorial luxembourgeois C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.459, page 69.998, en date du 27 décembre 2005,

laquelle partie comparante - représentée comme exposé ci-avant - a prié le notaire instrumentant d'acter les décisions prises par elle en sa qualité d'associé unique de la dite société:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société préqualifiée de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25a boulevard royal.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article cinq alinéa premier des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wurth, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 février 2009. Relation: RED/2009/194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 24 février 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009031800/7851/42.

(090035718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Presidential Holdings Ferdinand BZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.702.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

The private liability company SHIHAN HOLDINGS Ltd. having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 208951 Register of companies),

here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 6th, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of PRESIDENTIAL HOLDINGS FERDINAND BZ, having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of the undersigned notary on December 11th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 186 of January 23rd, 2008, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B.134.702

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the closing date of the accounting year from September 30th, to December 31st, and in consequence to amend article 10 and the 1st paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year start on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year."

" **Art. 11. (1st paragraph).** Each year, on December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

Transitory provision

The financial year which started December 11th 2007 shall finish on December 31st, 2008.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 800.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am elften Februar.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SHIHAN HOLDINGS Ltd, mit Sitz in 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 208951 Register of companies)

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg,
aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 6. Februar 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen PRESIDENTIAL HOLDINGS FERDINAND BZ mit Sitz in L-1313 Luxemburg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 11. Dezember 2007 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 186 vom 23. Januar 2008

eingetragen im Gesellschafts- und Handelregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 134.702

Die alleinige Anteilinhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahren vom 30. September auf den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 10 und der ersten Absatz von Artikel 11 der Satzung abzuändern wie folgt:

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

Art. 11. (1. Absatz). Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasse sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt

Übergangsbestimmung

Das Geschäftsjahr war am 11. Dezember 2007 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 800,- EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2009. Relation: LAC/2009/5558. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009031812/206/82.

(090036057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Marriott Global Holdings, S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 3.875,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 139.009.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public with professional address in Luxembourg city, Grand-duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the partners of Marriott Global Holdings, SCS, a Luxembourg société en commandite simple (limited corporate partnership) having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by the undersigned notary public on 23 May 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.009 and which partnership agreement is in process of publication with the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company").

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, jurist, with professional address at Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- There appeared the following companies, being all the partners of the Company (the "Shareholders"):

(i) Marriott International, Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 10400 Fernwood Road, Bethesda, MD 20817-1102, United States of America, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(ii) Marriott Global Holdings, Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 10400 Fernwood Road, Bethesda, MD 20817-1102, United States of America, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

II.- The Shareholders present or represented and the number of units held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

III.- As it appears from the attendance list, the 10,000 (ten thousand) units of EUR 0.25 (twenty-five Euro Cent) each, representing the whole unit capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

In this respect, the Shareholders, present or duly represented, declared to waive their right to the prior notice of the current meeting and acknowledged being sufficiently informed on the agenda, considered themselves having been validly convened to the present meeting and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda mentioned hereunder.

The Shareholders also declared that all the documentation produced to the meeting had been put at their disposal in advance in order to allow them to examine carefully each document.

IV.- the Agenda of the meeting is the following (the "Agenda"):

1. Conversion of the currency of the unit capital of the Company from Euro into USD with retroactive effect as from the Company's incorporation;

2. Subsequent amendment of article 5.1, 5.2 and 5.3 of the Company's partnership agreement; and

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, hereby duly represented by Mr. Régis Galiotto, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is noted that the Company was incorporated by a deed of the undersigned notary on 23 May 2008 (the "Incorporation Date") with a unit capital of EUR 2,500.- represented by ten thousand (10.000) units, with a nominal value of twenty-five Euro Cent (EUR 0.25) each.

It is also noted that the Shareholders of the Company now intend to use United States Dollars ("USD") rather than Euro ("EUR") as currency of the Company's unit capital and of the nominal value of the Company's issued units and this with a retrospective effect as from the Incorporation Date.

Considering the above, it is hereby resolved to:

(i) change, with retrospective effect as from the Incorporation Date, the currency of the unit capital of the Company and of the units issued by the Company from EUR to USD;

(ii) to convert the amount of the nominal value of the units issued by the Company from EUR 0.25.- (twenty five Euro Cent) to USD 0.3875.- (zero point three thousand eight hundred and seventy-five United States Dollars) using the exchange rate EUR/USD being 1.550.- USD for 1.- EUR as generated by Oanda Corporation on 19 June 2008;

(iii) to convert the unit capital of the Company from EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro) to USD 3,875.- (three thousand eight hundred and seventy-five United States Dollars) using the exchange rate EUR/USD being 1.550.- USD for 1.- EUR as generated by Oanda Corporation on 19 June 2008.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend articles 5.1, 5.2 and 5.3 of the Company's partnership agreement to be then read as follows:

5.1. "The issued and fully subscribed unit capital of the Partnership is set at USD 3,875.- (three thousand eight hundred and seventy-five United States Dollars) represented by 10,000.- (ten thousand) units of USD 0.3875.- (zero point three thousand eight hundred and seventy-five United States Dollars) each (hereafter collectively referred to as the "Units" and individually as a "Unit").

5.2. The Limited Partner subscribes to 8,125 (eight thousand one hundred twenty-five) Units representing a total contribution of USD 3,148.44.- (three thousand one hundred forty-eight United States Dollars and forty-four Cents).

5.3. The General Partner subscribes to 1,875 (one thousand eight hundred seventy-five) Units representing a total contribution of USD 726.56 (seven hundred twenty-six United States Dollars and fifty-six Cents)"

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately 1,500.- Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Marriott Global Holdings, SCS, une société en commandite simple de droit Luxembourgeois constituée par acte du notaire soussigné le 23 mai 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.009 et dont le contrat de partenariat est en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le président demande au notaire d'acter que:

I.- Ont comparu les sociétés suivantes qui sont les seuls associés de la Société (les "Associés"):

(i) Marriott International, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal lieu d'activité au 10400 Fernwood Road, Bethesda, MD 20817-1102, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui donnée; et

(ii) Marriott Global Holdings, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal lieu d'activité au 10400 Fernwood Road, Bethesda, MD 20817-1102, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui donnée;

II.- Les Associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les comparants et le notaire soussigné, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

III.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) parts de 0,25 EUR (vingt-cinq Cents) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se

prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

A cet égard, les Associés, présents ou dûment représentés, ont déclaré renoncer à leur droit de convocation préalable relative à la présente réunion et ont reconnu avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, se sont considérés comme ayant été valablement convoqués à la présente réunion et ont partant accepté de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour mentionné ci-dessous.

Les Associés ont également déclaré que toute la documentation produite lors de la réunion avait été mise à leur disposition suffisamment en avance afin de leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant ("Ordre du Jour"):

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'EUR en USD avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société;

2. Modification subséquente de l'article 5.1, 5.2 et 5.3 du contrat de partenariat de la Société; et

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les Associés, dûment représentés par M. Regis Galiotto, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est pris acte de la constitution de la Société par-devant le notaire soussigné le 23 mai 2008 (la "Date de Constitution") avec un capital social de 2.500.- Eur représenté par 10.000 (dix mille) parts de 0,25 EUR (vingt-cinq Cents) chacune.

Il est également noté que les Associés ont maintenant l'intention d'utiliser le Dollar Américain ("USD") plutôt que l'Euro ("EUR") comme devise du capital social de la Société ainsi que pour la valeur nominale des parts émises par la Société et ce avec effet rétroactif à la Date de Constitution.

En conséquence de ce qui précède, il est décidé de:

(i) changer, avec effet rétroactif à la Date de Constitution, la devise du capital social de la Société et des parts émises par la Société de l'EUR en USD;

(ii) de convertir le montant de la valeur nominale des parts émises par la Société de 0,25 EUR (vingt cinq Cents) en 0,3875 USD (zéro virgule trente-huit soixante-quinze Dollars Américains) en utilisant le taux de change EUR/USD de 1,550.- USD pour 1.- Euro tel que généré par Oanda Corporation le 19 juin 2008;

(iii) de convertir le capital social de la Société de 2.500.- EUR (deux mille cinq cent Euro) en 3.875.- USD (trois mille huit cent soixante-quinze Dollars Américains) en utilisant le taux de change EUR/USD de 1,550.- USD pour 1.- Euro tel que généré par Oanda Corporation le 19 juin 2008.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, il est décidé de modifier les articles 5.1, 5.2 et 5.3 du contrat de partenariat de la Société qui devront dorénavant être lus de la manière suivante:

5.1. Le capital émis et entièrement souscrit de la SCS est fixé à 3.875.- USD (trois mille huit cent soixante-quinze Dollars Américains) représenté par 10.000 (dix mille) parts de 0,3875 USD (zéro virgule trente-huit soixante-quinze Dollars Américains) chacune (ci-après les "Parts" et individuellement une "Part").

5.2. L'Associé Commanditaire souscrit à 8.125 (huit mille cent vingt-cinq) Parts représentant une contribution globale de 3.148,44 USD (trois mille cent quarante-huit Dollars Américains et quarante-quatre Cents).

5.3. L'Associé Commandité souscrit à 1.875 (mille huit cent soixante-quinze) Parts représentant une contribution globale de 726,56 USD (sept-cent vingt-six Dollars Américains et cinquante-six Cents).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ 1.500.- Euro.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28213. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 JUIL. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009032987/211/165.

(090037590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

**ICEC Limited S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ICEC Limited).**

Capital social: USD 62.534,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 144.513.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ICEC Holding S. à r.l., with registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered within the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B144514, (the "Shareholder"), here represented by M^e Jean-Paul Spang, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted in Luxembourg on 16 February 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of ICEC Limited, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg and Gibraltar, with registered office at Suite 4.1., International House, Bell Lane, Gibraltar, and central administrative seat at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and having transferred its central administration to the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary, dated 15 January 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.513 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since then.

II. The issued share capital of the Company is currently fixed at sixty-two thousand five hundred thirty-four United States Dollars (USD 62,534) divided into sixty-two thousand five hundred thirty-four (62,534) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all of which are fully paid up.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Acknowledgement of the fulfilment of the formalities under Gibraltar law for the transfer of the registered office from Gibraltar to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2 Transfer of the registered office from Gibraltar to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date of the extraordinary general meeting.

3 Determination of the address of the registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4 Change of the Company's name to "ICEC Limited S. a r.l.".

5 Complete restatement of the Company's articles of association including the Company's corporate object.

6 Miscellaneous.

IV. The Shareholder, represented as above mentioned, requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to acknowledge that as at the date of the extraordinary general meeting, the Gibraltar Register of Companies has given its consent for the Company to transfer its domicile to Luxembourg. The Shareholder resolved to acknowledge that consequently the formalities under Gibraltar law for the transfer of the registered office from Gibraltar to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg have been accomplished.

A copy of the certificate issued by the Gibraltar Registrar of Companies, dated 16 February 2009, and a legal opinion issued by a Gibraltar lawyer with respect to the Gibraltar formalities have been provided to the notary.

Second resolution

The Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from Suite 4.1., International House, Bell Lane, Gibraltar to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 17 February 2009 and resolved to approve that pursuant to such transfer the Company will lose the Gibraltar nationality and will continue as a company exclusively submitted to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Shareholder resolved to determine the address of the registered office of the Company at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Shareholder further resolved that the Company will change its name to "ICEC Limited S. à r.l." and consequently resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company accordingly.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to proceed with a complete restatement of the Company's articles of association including its corporate object. The Shareholder resolved that the articles of association will henceforth read as follows and will be worded in English to be followed by a French translation whereby the English text shall prevail in case of divergences between the English and the French text:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "ICEC Limited S. à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out the trade, including the wholesale trade, the distributive trade and the future trade, as well as the import and export of raw materials, minerals, metals, organic materials, semi-finished products and finished products of any kind and by whatever name provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand Duchy of Luxembourg.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at sixty-two thousand five hundred thirty-four United States Dollars (USD 62,534) divided into sixty-two thousand five hundred thirty-four (62,534) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of powers - Representation of the company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the board of managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Other general meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of general meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Sixth resolution

The Shareholder resolved to approve that the following persons which had been appointed as "directors" of the Company on 15 January 2009 shall henceforth be designated as "managers" in accordance with the terminology used in the English version of the Company's restated articles of association

- Mr Charles Duro;
- Mrs Maggy Kohl;
- Mr Alan Price;
- Mr Dirk Cornelis Van Meurs.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-sept février.

Par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ICEC Holding S. à r.l., ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.514 (l'"Associé"), représentée aux fins des présentes par M^e Jean-Paul Spang, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 février 2009.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé est le seul et unique associé de ICEC Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg et de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 4.1., International House, Bell Lane, Gibraltar, et son administration centrale au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant transféré son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire soussigné, daté du 15 janvier 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B144513 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille cinq cent trente-quatre Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 62.534,-) représenté par soixante-deux mille cinq cent trente-quatre (62.534) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, et étant toutes entièrement libérées.

III. L'Associé, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur la base de l'agenda suivant:

Agenda

1 Reconnaissance de l'exécution des formalités selon la loi de Gibraltar pour le transfert du siège social de Gibraltar à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2 Transfert du siège social de Gibraltar à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire.

3 Détermination de l'adresse du siège social au 3, rue du Fort Reinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4 Changement de nom de la Société pour "ICEC Limited S.à r.l.".

5 Refonte complète des statuts de la Société, y incluant celle de l'objet social.

6 Divers.

IV. L'Associé, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de prendre acte qu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire, le Registre des Sociétés de Gibraltar a donné son accord à la Société de pouvoir transférer son domicile à Luxembourg. L'Associé a décidé de reconnaître qu'en conséquence les formalités selon la loi de Gibraltar pour le transfert du siège social de Gibraltar à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ont été accomplies.

Une copie du certificat émis par le Registre des Sociétés de Gibraltar, daté du 16 février 2009, ainsi qu'un avis juridique émis par un avocat de Gibraltar relatif aux formalités de Gibraltar, ont été soumis au notaire.

Seconde résolution

L'Associé a décidé de transférer le siège social de la Société de Suite 4.1., International House, Bell Lane, Gibraltar à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 17 février 2009 et a décidé d'accepter qu'en conséquence de ce transfert, la Société perdra la nationalité de Gibraltar et continuera à exister en tant que société exclusivement soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de déterminer l'adresse du siège social de la Société au 3, rue du Fort Reinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de changer le nom de la Société pour "ICEC Limited S.à r.l." et en conséquence a décidé de modifier l'Article 1 des statuts de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, y incluant celle de l'objet social. L'Associé a décidé que les statuts auront désormais la teneur ci-dessous et seront rédigés en anglais suivis d'une traduction française et que la version anglaise primera en cas de divergence entre la version française et anglaise:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "ICEC Limited S. à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer le commerce, y incluant le commerce de gros, le commerce de distribution et le commerce futur, comme aussi l'import et l'export de matériaux bruts, minerais, métaux, matériaux organiques, produits semi-finis et produits finis de tout type et de n'importe quel nom, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à soixante-deux mille cinq cent trente-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 62.534,-) divisé en soixante-deux mille cinq cent trente-quatre (62.534) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des gérants-indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent

être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Autres assemblées générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des assemblées générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Sixième résolution

L'Associé a décidé d'approuver que les personnes suivantes qui ont été désignées en tant que "directors" de la Société au 15 janvier 2009 seront dorénavant désignées en tant que "managers" en accord avec la terminologie employée dans la version anglaise des statuts refondus de la Société

- M. Charles Duro;
- Mme Maggy Kohl;
- M. Alan Price;
- M. Dirk Cornelis Van Meurs.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. LAC/2009/6445. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009031833/5770/652.

(090035885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Great German Stores M, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.933.

Le Bilan au 31. Dezember 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptable et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2009030616/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00239. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Icamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 105.684.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptable et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2009030621/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00230. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Tour du Lac S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.579.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOUR DU LAC S.à r.l.

(en liquidation)

Marcello SECCI

Liquidateur

Référence de publication: 2009032334/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00630. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.
